

Second mandat de Secrétaire général pour Antonio Guterres par Michel Liégeois – Juin 2021

Bénéficiant du soutien des cinq membres permanents ainsi que du mouvement des non-alignés, l'ex-premier ministre portugais Antonio Guterres n'avait guère de souci à se faire au moment de briguer un second mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU. C'est donc sans surprise ni suspense que, le 8 juin dernier, le Conseil de sécurité a recommandé à l'Assemblée générale qu'il soit reconduit dans ses fonctions pour la période 2022-2026. Paradoxalement, cette élection aisée ne signifie pas, loin de là, que l'action d'Antonio Guterres à la tête de l'ONU soit exempte de critiques. Nombreux sont ceux, y compris parmi ses soutiens de la première heure, qui lui reprochent son relatif effacement politique et sa frilosité lorsqu'il s'agit de rappeler les grandes puissances à leurs responsabilités et à leur devoir.

Mais ces critiques savent qu'ils peuvent difficilement lui en tenir rigueur. La fonction de Secrétaire général de l'ONU impose en effet un exercice permanent d'équilibrisme diplomatique. Comment s'exprimer au nom de tous lorsque la Communauté internationale est introuvable ? Comment rappeler avec fermeté les principes de l'ONU et appeler au respect du droit international lorsque les principales puissances en charge de les faire respecter peinent à montrer le bon exemple ? Comment tenir tête aux membres permanents du Conseil de sécurité alors que l'ONU dépend de leurs contributions financières pour près de la moitié de son budget ordinaire et de celui des opérations de paix ? Comment, enfin, prétendre parler d'égal à égal avec ceux-là même, les cinq permanents, qui ont tout pouvoir pour empêcher son éventuelle réélection ? L'Égyptien Boutros Boutros-Ghali en a fait l'expérience au début des années 1990. Son insuffisante docilité lui a coûté un deuxième mandat auquel il aspirait pourtant.

Il est intéressant de noter que, malgré l'absence d'autre candidat éligible (deux candidatures ont été écartées), l'Assemblée générale et le Conseil ont tenu à consolider les progrès très significatifs en matière de transparence du processus de désignation qui avaient pu être réalisés lors de l'élection de 2016. Jusque-là, en effet, le processus de désignation du Secrétaire général se déroulait dans une opacité considérable et demeurait l'affaire quasi-exclusive des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Conformément à la nouvelle procédure, le 23 mars, Antonio Guterres a donc adressé un document programmatique (['Vision statement'](#)) au président de l'Assemblée générale. Dans ce document de seize pages, seul un paragraphe d'une dizaine de lignes est consacré aux opérations de paix. L'auteur y souligne la nécessité d'une nouvelle vision des opérations de paix pour le futur, au-delà de ce que prévoit le document « Action pour le maintien de la paix ». Il s'agit de revoir le continuum prévention, maintien et consolidation de la paix à la lumière des défis contemporains et de poser sans complaisance les constats qui s'imposent sur les opérations déployées où il n'y a pas de paix à maintenir en l'absence de solutions politiques. Le candidat se déclare par ailleurs disposé à examiner avec le Conseil de sécurité comment les partenaires régionaux, en particulier l'Union africaine, peuvent être mandatés et financés adéquatement, en ce compris pour des opérations de contre-terrorisme.

Un paragraphe seulement, donc, mais dont le contenu a de quoi occuper le Secrétaire général pendant une bonne partie de son second mandat.